

03 DEC. 2018

ALAIN RODET

ANCIEN MAIRE DE LIMOGES

B P 80019

87001 LIMOGES CEDEX

Limoges, le 26 novembre 2018

Monsieur le Vice-président,

En réponse à votre courrier du 31 octobre 2018 vous m'avez fait tenir le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Limoges.

Vous trouverez en pièce jointe les éléments qu'il m'a paru utile d'y apporter après avoir pris connaissance du document établi par les Magistrats de la Chambre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



A. Rodet

Références : KSP GD180668 CRC 2017-0078

Monsieur Jean-Noël GOUT
Vice-Président de la Chambre régionale des
Comptes de Nouvelle Aquitaine
3, place des Grands Hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX CEDEX

**Réponse d'Alain Rodet aux observations définitives de la Chambre Régionale
des Comptes sur les comptes et la gestion de la commune de Limoges
pour les exercices 2013 et suivants :**

Les observations de la Chambre régionale des Comptes portent sur l'évolution de la situation financière de la Ville de Limoges sur la période 2013-2017. Ma responsabilité d'ordonnateur et de Maire se terminant en mars 2014, je commenterai les évolutions postérieures à l'exception et j'analyserai avec retenue en fonction des informations qui ont été portées à ma connaissance les décisions qui ont été prises par le Maire élu en mars 2014 et le Conseil Municipal actuellement en fonctions. Mes remarques porteront essentiellement sur la stratégie financière de la collectivité.

Tout d'abord, je souhaite rappeler les conclusions du précédent rapport de la Chambre régionale des comptes du Limousin qui évoquait la situation financière saine de la collectivité. En particulier, elle indiquait *« la capacité d'autofinancement brute, solde qui représente le cash-flow libre d'affectation dégagé dans l'année, demeure stable et permet de couvrir sans difficulté les annuités de remboursement en capital de la dette. L'amortissement en capital de la dette diminuant fortement entre 2003 et 2005, compte-tenu de la politique de désendettement de la ville et des renégociations d'emprunts, la capacité d'autofinancement disponible pour le financement de nouveaux équipements progresse fortement... »*

Ce constat alors dressé par les magistrats financiers n'était pas le fruit du hasard mais reflétait la stratégie financière que j'avais proposée au conseil municipal et que j'ai mise en œuvre sans discontinuité jusqu'en 2014 : maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en donnant aux services publics les moyens de fonctionner correctement, négocier avec l'Etat et les collectivités territoriales compétentes toutes les subventions envisageables, limitation de l'évolution de la fiscalité, maîtrise de l'endettement en finançant sainement un niveau d'investissement élevé, indispensable à l'attractivité de la Ville de Limoges et gage de la qualité et de la pérennité du service public.

Le même rapport de la chambre rappelait la diminution de l'endettement du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Limoges. *« Ce résultat a été obtenu grâce au strict respect d'un ratio d'autofinancement d'au moins 50 % pour les investissements nouveaux... Aussi, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2006, la dette du budget principal a baissé d'un peu plus de 20 %, ramenant le niveau d'endettement par habitant à 901 € (pour un ratio de 1037 €/H pour les communes de la même strate démographique). Ce désendettement ne s'est pas produit au détriment des investissements (conservatoire national de région, musée de l'Evêché...) qui sont restés à un niveau important de plus de 35 millions d'euros par an en moyenne. »* été salué par la Chambre des comptes qui avait souligné *« qu'en conclusion, le service juridique de la ville de Limoges assure de façon compétente et efficace les tâches juridiques de la collectivité. »* Le fonctionnement du bureau des marchés avait également été analysé positivement par la Chambre. Il est heureux que sur ce point il n'y ait pas eu de rupture après 2014.

Comme la Chambre l'indique, il faut souligner que plusieurs postes ont été créés, après mars 2014, dans l'encadrement de la Ville. Ils n'existaient pas auparavant. Dans le domaine financier, le directeur général des services travaillait directement avec le

directeur des finances, lui-même en prise directe avec tous les services de la collectivité. Ce circuit court permettait une grande réactivité et une bonne adéquation avec les objectifs politiques validés par l'exécutif municipal. Il ne semble pas que les résultats financiers de la collectivité en aient souffert, bien au contraire. L'alourdissement des organigrammes n'est pas un gage d'efficacité.

Je note aujourd'hui que la Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine, dans la synthèse globale de son rapport, indique que la situation financière de la Ville de Limoges est à surveiller (page 6). En particulier, la Chambre souligne une forte dégradation de l'épargne brute de la collectivité et la forte contraction des dépenses d'équipement par rapport à la période antérieure.

Afin d'améliorer la gestion des collectivités concernées, et de faire des économies, j'avais proposé et mis en œuvre une stratégie progressive de mutualisation entre les services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération. Cette stratégie avait été parfaitement analysée par le précédent rapport de la Chambre des Comptes. Je cite trois extraits :

Cette mutualisation des services tend à en diminuer le coût, tout en recherchant l'augmentation de la qualité du service rendu aux usagers.

Au-delà de la mutualisation des services opérée pour les compétences transférées, d'autres mutualisations ont été recherchées. Ainsi, la gestion du personnel est par exemple réalisée par le service ressources humaines de la ville de Limoges, les rémunérations des agents de la ville étant remboursées au prorata du nombre d'agents payés respectivement pour le compte de la ville et pour le compte de l'agglomération. L'entretien des bâtiments, la maintenance informatique et du parc automobile sont également mutualisés. Cette mutualisation des services tend à éviter la création de doublon de personnel entre la ville de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

La mutualisation des services est bien réelle au sein de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, elle permet des recherches d'économie d'échelle et une harmonisation sur l'ensemble du territoire au niveau des services rendus. »

Il est regrettable que cette mutualisation entre les services de la ville-centre et ceux de l'agglomération- tout à fait logique pour une agglomération de la taille de Limoges et avec ses caractéristiques - ait fortement régressé. Elle explique, en grande partie, les difficultés financières de la Ville de Limoges. La Chambre fixe à 66,7 emplois le surcroît de masse salariale pour la collectivité, ce qui est considérable (page68) : « le nombre des agents municipaux travaillant pour la communauté d'agglomération avant la démutualisation et non repris par elle, s'élève à 66,72 équivalents temps plein « sans activité » à la ville.

Je partage les principaux constats de la Chambre:

- a) La forte contraction des dépenses d'équipement réduites de moitié en 4 ans, au moment où Limoges perdant son statut de chef-lieu de la Région Limousin, aurait eu besoin plus que jamais d'une forte capacité d'investissement et donc d'initiative. Comme le note aussi la Chambre, « la récente annulation de la déclaration d'utilité publique de la LGV Poitiers-Limoges peut donner une image négative de ses perspectives de développement économique ». Limoges, depuis mars 2014, est absente de ce débat pourtant essentiel pour son avenir.

- b) La dégradation de l'excédent brut d'exploitation du budget principal est importante. Un dysfonctionnement majeur est noté par la Chambre : la trésorerie du budget principal de la Ville repose en réalité sur les bons résultats du budget annexe de l'eau, héritage de la période antérieure à 2014. Le mécanisme comptable est décrit par la Chambre dans son rapport page 35. Le relèvement important des taux d'imposition décidé en 2017 , suffira-t-il à inverser la tendance ? La Chambre indique que la situation reste précaire et que la trésorerie se dégrade fortement (page 44 du rapport).
- c) Le constat des divergences entre la Ville et l'Agglomération est longuement analysé par la Chambre. Elle note que les deux entités se renvoient leurs responsabilités sur le retard d'importants dossiers. Avant 2014, les conditions étaient réunies pour faire avancer normalement les dossiers qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou municipale. Je citerai un seul exemple, de grand projet, celui du centre aquatique, qui a été mené de manière très satisfaisante au bénéfice des habitants de l'agglomération et de la ville de Limoges. Aucune observation n'a été émise par la Chambre sur ce dossier.

Sur le plan comptable et de la qualité de l'information financière, je partage les recommandations émises par la Chambre dont la prise en compte serait de nature à améliorer les pratiques existantes.

Toutefois en ce qui concerne la question de la connaissance du patrimoine, le Maire actuel n'ayant pas – apparemment - pu retrouver trace du travail accompli précédemment par l'administration territoriale, je citerai seulement un extrait du précédent rapport de la Chambre : *« Enfin, la chambre prend acte positivement de l'important travail des services de la Ville de Limoges, en liaison avec le comptable du Trésor, pour arriver à ajuster l'inventaire physique des immobilisations de la ville avec l'état de l'actif tenu par le comptable du Trésor. Cet ajustement n'avait pas été réalisé depuis 1995 et bien qu'il ne soit toujours pas effectué au 31 décembre 2005, dernier exercice déposé à la chambre, la concordance a pu être réalisée pour l'exercice 2006... »*

Par la suite à l'occasion du changement d'application informatique, la ville avait mandaté un prestataire externe pour actualiser l'inventaire au 31 décembre 2012, et ainsi compléter le travail effectué antérieurement. En collaboration avec le Trésorier, un important travail de rapprochement des états de l'actif et de l'inventaire a été mené. Un agent dédié des finances en charge de ce dossier a été recruté dès 2013 et a travaillé en collaboration étroite avec la trésorerie. Début 2014, ce travail était toujours en cours compte tenu de l'ampleur de la tâche. Il semblerait que, par la suite, ce chantier, n'ait pas été mené à son terme avec le prestataire pour des raisons que j'ignore. Le calendrier de régularisation de l'inventaire n'en a pas été bien sûr accéléré

Je dois également rappeler, en ce qui concerne la maquette du D.O.B, que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété les informations budgétaires qui doivent y figurer. Avant 2014, le cadre réglementaire en vigueur était également respecté par la collectivité.

Les services financiers de la collectivité éditaient des tableaux de bord, incluant différents indicateurs financiers, qui étaient transmis chaque mois au Directeur Général des Services qui ainsi était informé très précisément de la situation budgétaire de la collectivité.

En ce qui concerne la rénovation du stade de Beaublanc, les malfaçons ont été révélées en février 2014. Leur traitement a incombé au Maire et au Conseil Municipal issus des élections de mars 2014. Je ne commenterai pas les décisions prises dans ce domaine depuis mars 2014.

Le nouveau stade de Beaublanc permettra à Limoges de disposer à l'avenir d'un équipement sportif majeur et attractif. Il facilitera l'organisation de nombreuses compétitions en sports collectifs et favorisera la complémentarité avec le palais des sports de Beaublanc, autre équipement phare de la Ville de Limoges.

En conclusion, je ne peux que soutenir fortement la préconisation de la Chambre de définir une trajectoire pluriannuelle de restauration de l'excédent brut de fonctionnement du budget principal de la collectivité. Son urgence est avérée.



Alain RODET
ancien maire de Limoges